

MEUSE 2024 EVOLUTIONS ET IMPERATIFS

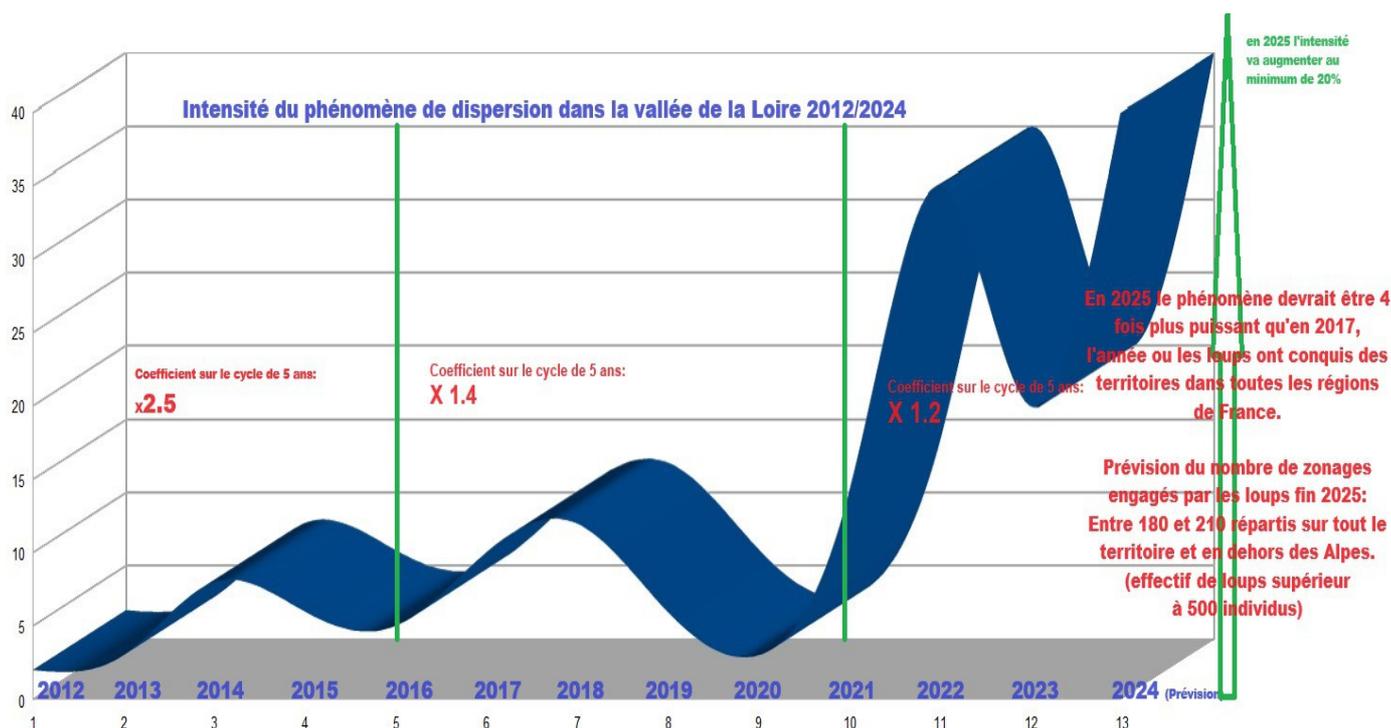
dossier loups



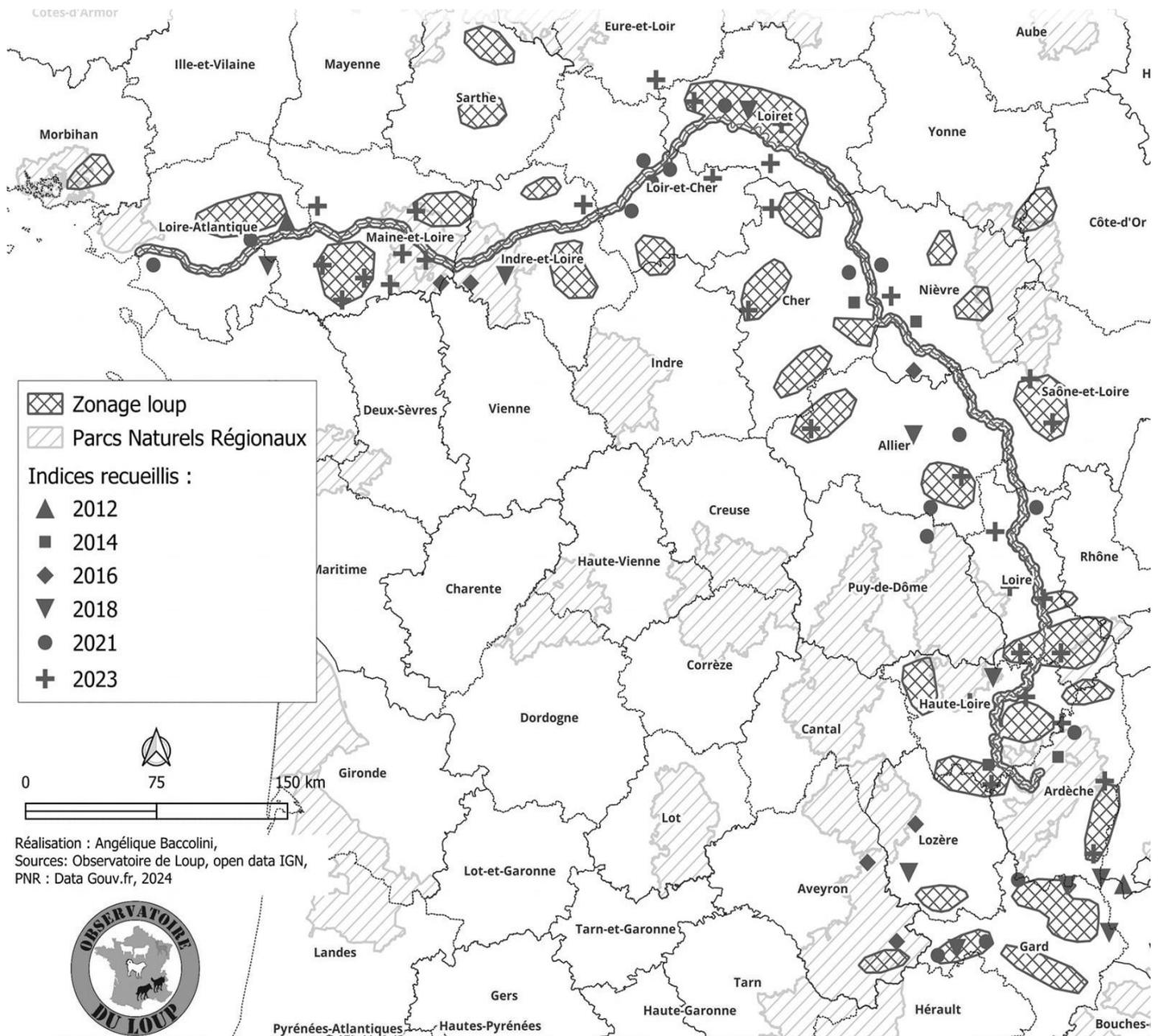
1) LA SITUATION NATIONALE EVOLUTIONS

83 départements sont inscrits dans une démarche de suivi du loup.
60 départements subissent des attaques de loups en 2024. (version officielle)

Tous les départements sont concernés par le développement de l'intensité des phénomènes de dispersion, sans exception.
L'étude des phénomènes dans la vallée de la Loire depuis 2012 atteste que les phénomènes de dispersion vont s'intensifier encore en 2025.

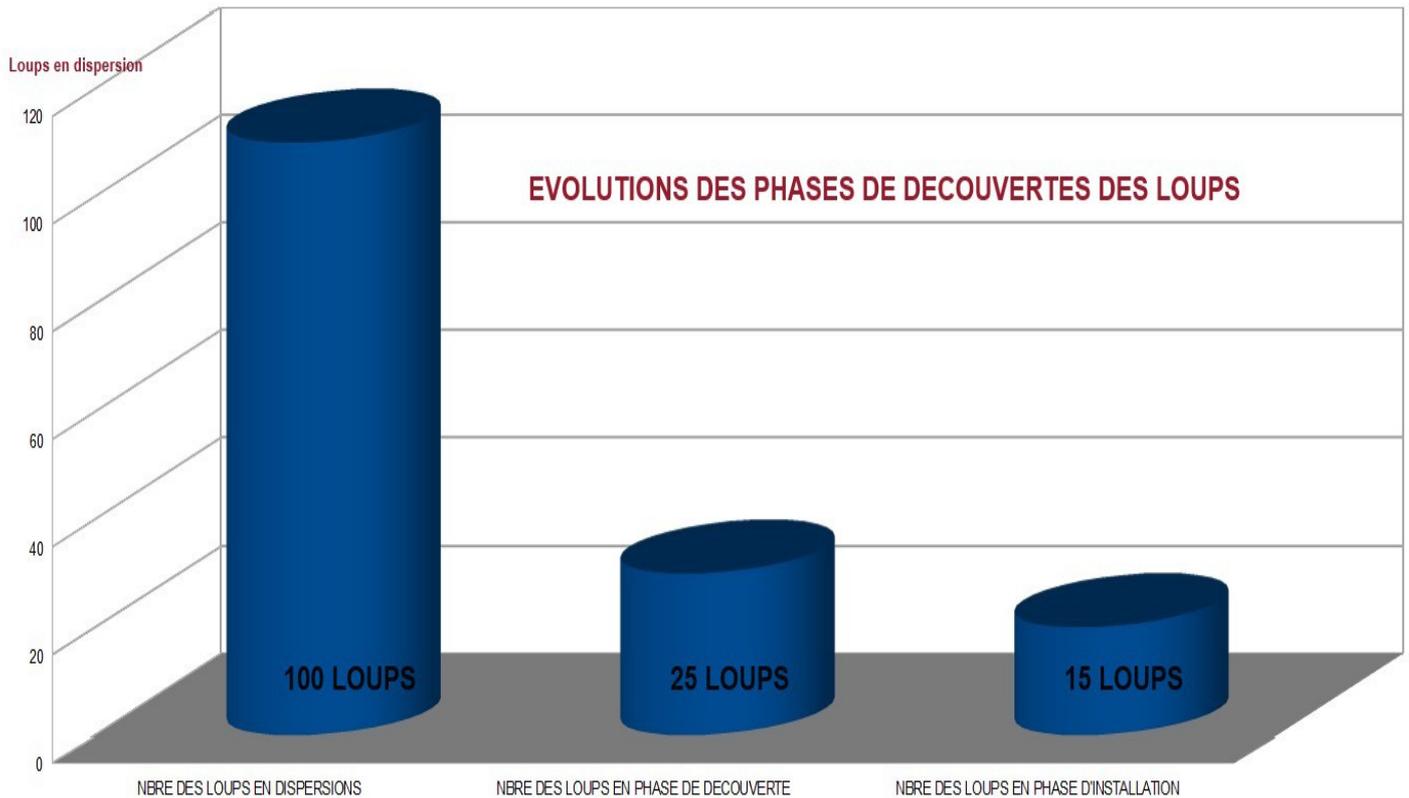


La vallée de la Loire est le tremplin qui permet la dispersion du loup jusque dans l'ouest (Bretagne dès 2012) et jusqu'en Normandie.
Concernant l'Est, la vallée du Rhône et l'Axe Trentin (nord Italie)/Suisse/Jura est encore actif en 2024. Des loups se dispersent également d'Allemagne et de Belgique, vers le territoire national.



En dehors des phénomènes régionaux, des phénomènes de dispersion internationaux ont également lieu, dont nous ne maîtrisons pas les flux en particulier au départ de l'Allemagne où le loup se développe très rapidement depuis 20 ans (effectif 1800 individus probables fin 2024), du Jura suisse et des Alpes suisses d'où l'on constate déjà depuis ce printemps que les campagnes de tirs engagent des loups à engager de nouvelles phases de découvertes vers la France.

Exemple récent : la campagne de tir engagé depuis cet été (Jura Vaudois) a pour conséquence un déplacement des attaques sur troupeau à l'ouest à une distance de 45 km ! (coté français)



Le phénomène de dispersion peut se résumer au départ d'un ou plusieurs loups d'un groupe reproducteur ou non, âgés de 1 à 4 ans qui vont s'inscrire dans différentes phases de découverte, pré-installation, installation-adaptative et en finalité reproduction si toutes les phases sont poursuivies.

Il faut estimer que sur 100 loups au départ, 25 ne retourneront pas au groupe entre 4 et 9 mois et au moins 15 vont effectivement s'installer de manière durable.

Un élément important est à prendre en compte, les individus qui s'inscrivent sur des phases de découvertes durant des mois, deviennent hyperactifs dans les meutes au retour. (augmentation de l'activité de 38% selon les études russes)

Les tirs et le braconnage ainsi que toutes anthropisations fortes et soudaines du milieu de vie (manifestation sportive par exemple) engagent certains individus à se disperser avant de revenir au groupe. C'est ce qui explique, en partie le phénomène des cycles de déprédations.

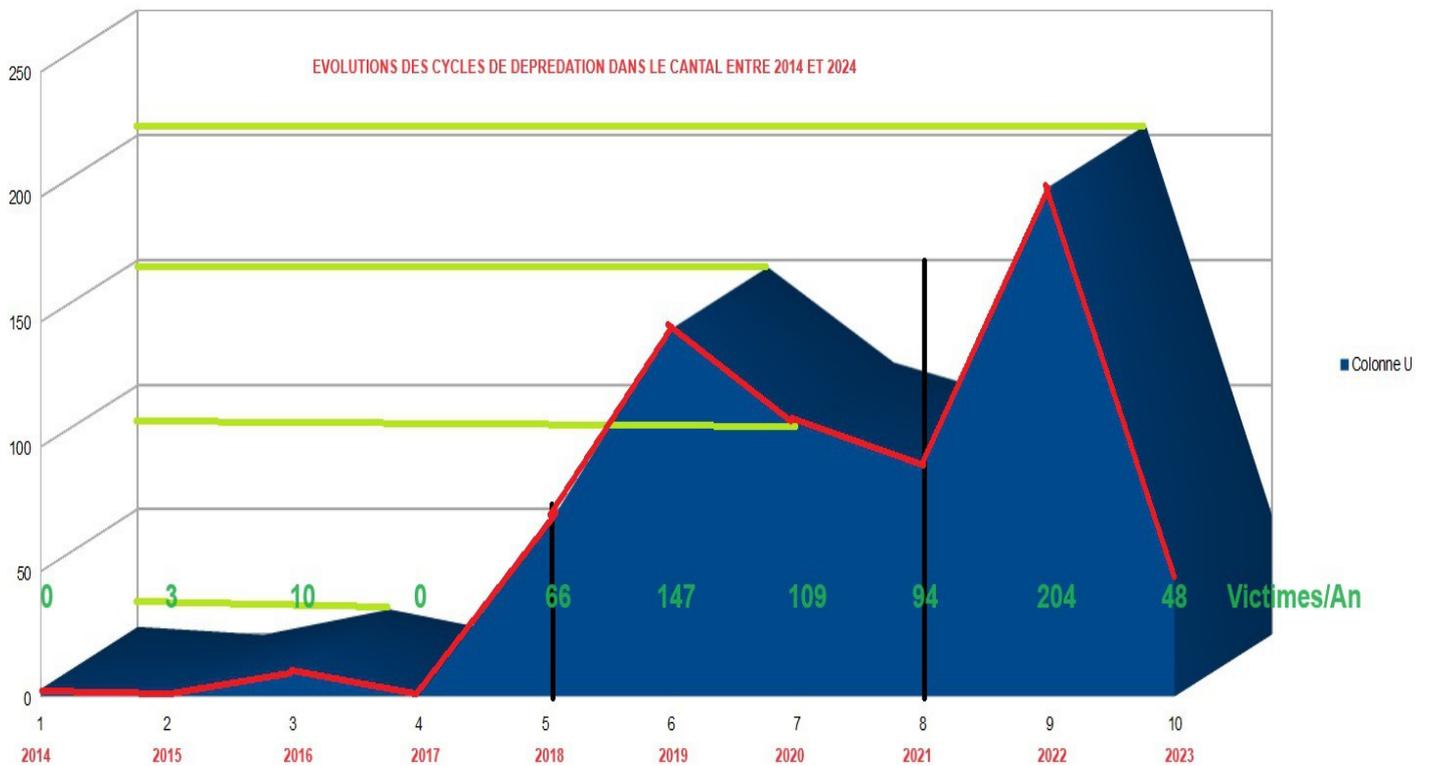
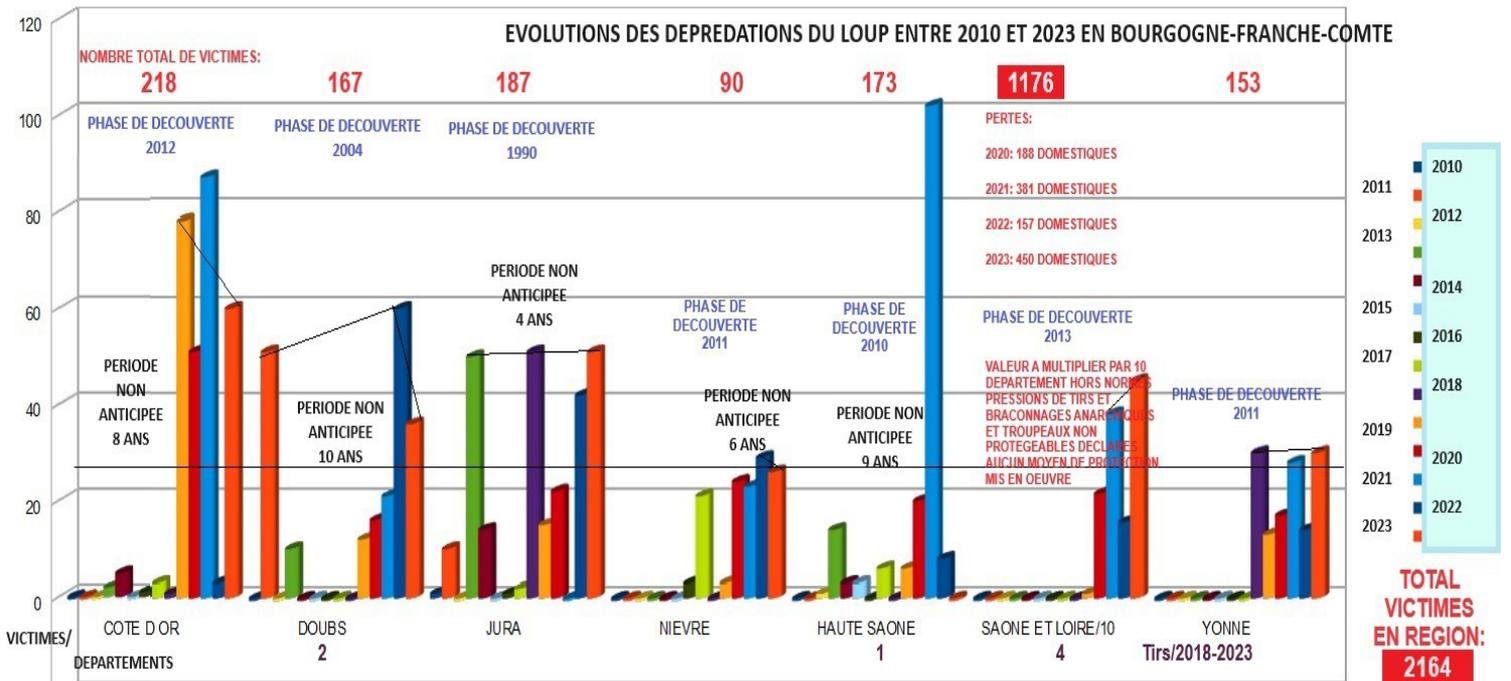
Ces mêmes phénomènes légaux ou illégaux sont suivis généralement par une augmentation des surfaces exploitées par les loups. Parfois jusqu'à 60%.



Fin 2025 180 à 210 zonages seront investis par les loups en dehors des Alpes alors que des cycles (non suivis et non gérés) se sont mis en place dans différentes régions de France, comme la Bourgogne-Franche-Comté, Grand-est et Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces régions vont connaître les mêmes difficultés que dans les Alpes depuis les années 2010, liées à la déprédation et à une politique de mégestion. La même politique de mégestion qui est mise en place au niveau national et elle conduit peu à peu à toujours plus de victimes et toujours plus d'arrêtés de tirs inutiles pour la plupart. Ces faits sont couverts par des effets d'annonce trompeurs.

Un contrôle de gestion des activités des loups et surtout des moyens mis en œuvre par l'État est tout à fait révélateur, chez nos voisins.

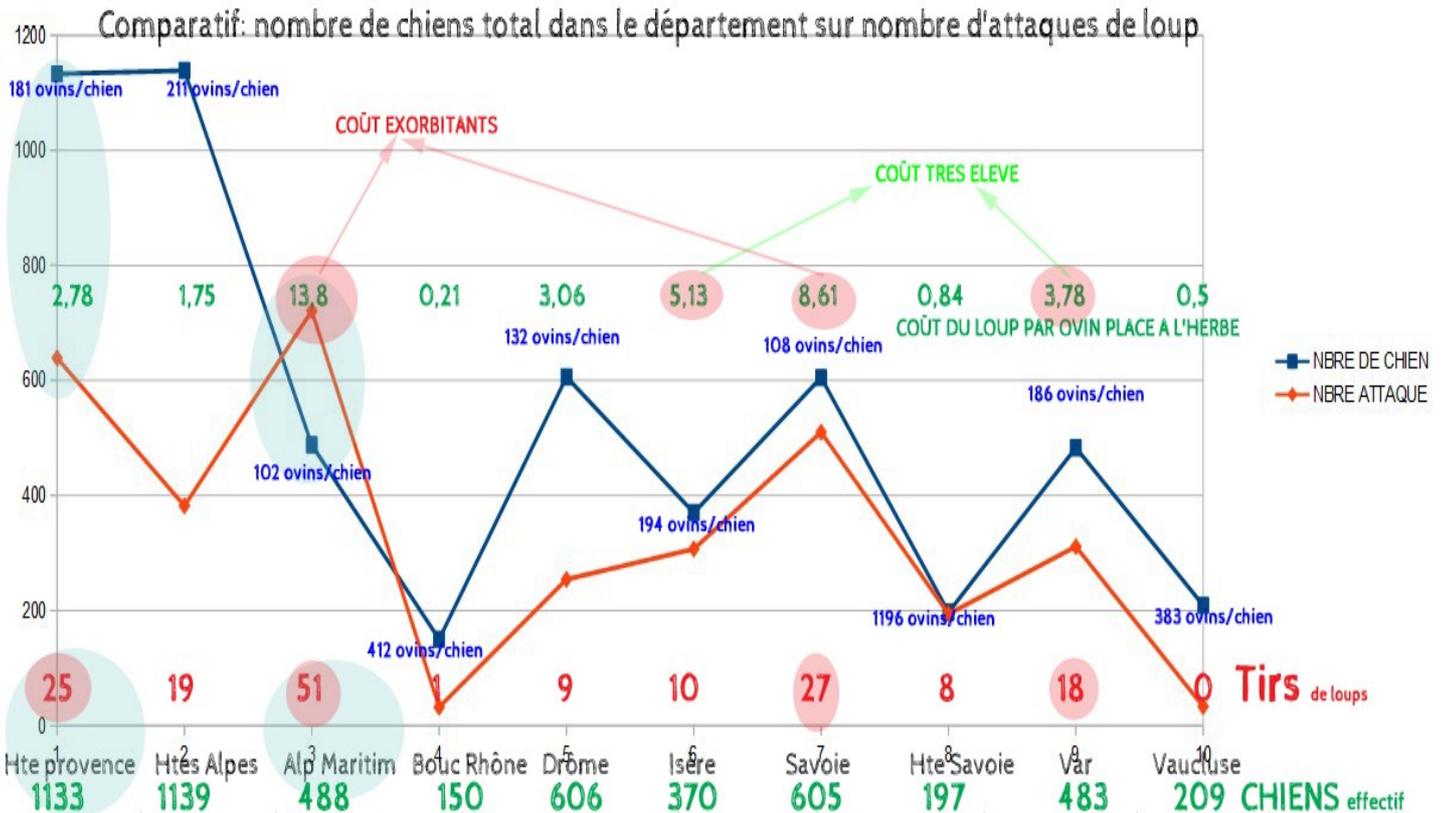


Cette évolution des cycles, dont l'intensité de déprédation augmente à chaque nouveau cycle, existe dans de très nombreux départements, y compris dans la Meuse. (faute d'expertise et de moyen de protection)

EVOLUTIONS DES PHASES DE DISPERSIONS DANS LA NIEVRE DE 2012 à 2024



La Meuse connaît le même phénomène depuis 2012 (Cf Nièvre 2012/2024)



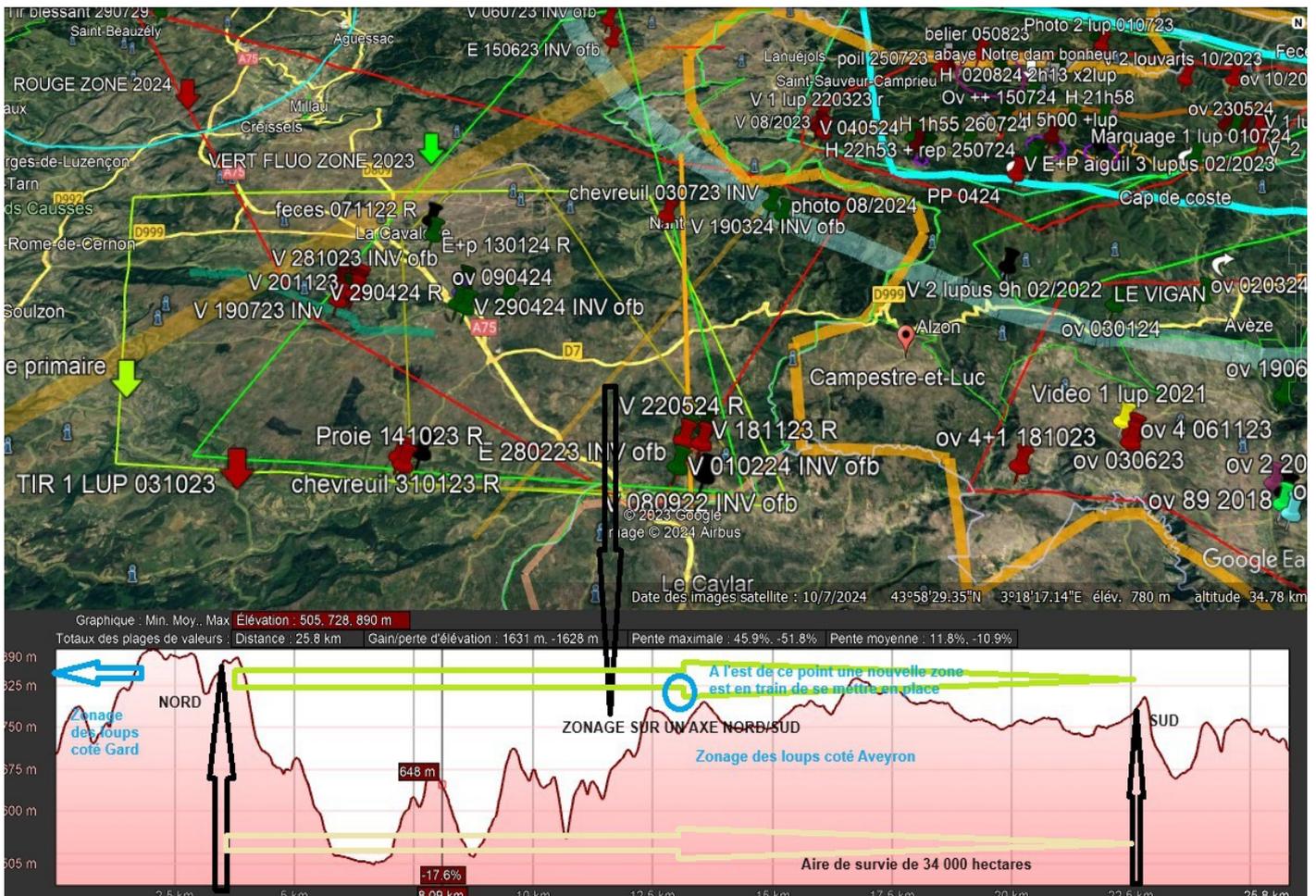
Alpes : Les politiques de mise en œuvre de moyens techniques (chiens, etc), sans contrôle et sans accompagnement technique et sans analyse de contexte

précis, suivi de campagnes de tirs toujours plus intenses mènent en 2024 à une augmentation de 16% des attaques et 20% de victimes supplémentaires.

La création d'un pôle technique par département est indispensable afin de suivre les évolutions des loups (zonages, niveau de risque etc), d'alerter en anticipant les phénomènes, de mettre en œuvre les moyens au bon moment et au bon endroit, d'assister les éleveurs en cas de crise (présence de nuit sur le terrain afin de bloquer les phénomènes)

Ce pôle technique devrait comporter un spécialiste pointu des comportements des loups, un spécialiste des chiens de protection, des techniques de clôtures, du pastoralisme et de la communication. Il doit travailler en toute transparence en collaboration avec tous les acteurs de terrain de la ruralité. Ces spécialistes devraient être polyvalents.

A l'étude de la géographie du loup, dans l'exemple présenté (concurrence entre groupes sur Aveyron/Gard) il est tout à fait possible de comprendre l'évolution des zonages entre 2022 et 2024. Des zones de survie qui évoluent en orientation et en surface. Dans le sud de l'Aveyron il faut constater que les loups captent 37 000 ha sur la zone primaire (2022) puis réduisent la surface à 34 000 ha avant de reprendre plus de territoire. (46 000 ha suite au tir de 2023). Les groupes connus entre Gard et Aveyron fixent leurs frontières géographiques sur des crêtes et en Aveyron, plusieurs vallées (3 vallées ici sur le graphe représentant le relief) orientées est-ouest permettent aux loups de se déplacer rapidement. En cumulant les données il est possible de déterminer les secteurs de chasse, de regroupement et de reproduction.



2) LA SITUATION DES DISPERSIONS DU LOUP EN SEPTEMBRE 2024 DANS LA MEUSE



Meuse 2013

Alors que les attaques des loups ont fait 290 victimes depuis 2013 sur un effectif ovin qui a évolué de 24157 têtes en 2010 à 16676 en 2019 générant moins de 1% de l'activité agricole dans ce département, cette tendance lourde de chute des effectifs des ovins est aussi forte que dans le département des Ardennes en absence d'attaque de loup, sur la même période. Au regard des effectifs actuels à l'herbe, au moins 110 chiens devraient être mis en œuvre, en particulier **sur le secteur de Bar-le-Duc où il est indispensable de recenser les chiens de protection placés depuis 2014!**



Pendant que le préfet Delarue déplore une augmentation des victimes il faut confirmer à nouveau que les moyens de protection des troupeaux ne sont pas mis en œuvre, que le pôle technique indispensable depuis 10 ans n'est toujours pas mis en œuvre (spécialistes compétents concernant: les comportements des loups, les chiens de protection des troupeaux, le pastoralisme, la technique des clôtures et la communication) et que les phénomènes sont devenus cycliques en Lorraine comme dans d'autres régions et départements de France.

Il est donc urgent que les instances de l'État se réveillent enfin et que les instances politiques de la région et du département prennent enfin conscience qu'une autre politique doit être menée et qu'elle passe par un pôle d'expertises et certainement pas par le comité loup actuel!

Au regard des moyens financiers mis en œuvre à la protection des troupeaux en 2021, soit 6169 euros et 8690 euros en 2022, il ne faut pas s'étonner que la situation dégénère progressivement!

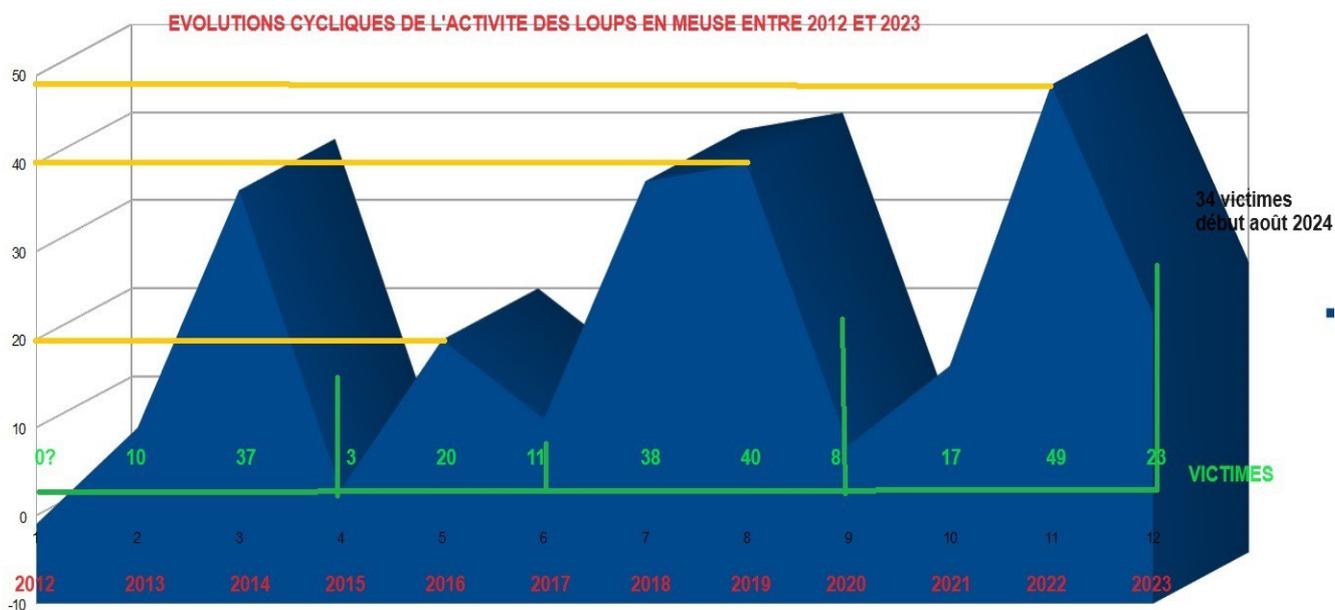
Cette situation inadmissible doit cesser!

REGION GRAND-EST		SITUATION FIN MARS 2022 GRAND-EST								
DEPART	1ERE	INSTALLATION	NBRE DE ZONAGE	ZONE	EFF GROUPES	REPRO	EFFECTIF	BRACO	ALTITUDE	MOYENNE
	DISPERSION	ANNEE	ACTIF/INACTIF	INTERDEPART		CONNUE	MINI		MINI/MAXI	KM2
ARDENNES	1996	2016	2/1	2	4	OUI	6	PROBABLE	58/418	1050
AUBE	2012	2019	1/1	1	2	NON	3	IND	68/353	810
BAS-RHIN	2014	2016	2/0	1	3	OUI	4	NON	177/645	210
HTE MARNE	2011	2012	2/0	1	IND	IND	3	CERTAIN2+	221/462	900
HAUT-RHIN	2013	2016	2/0	0	2	IND	3	NON	285/899	167
MARNE	2012	2014	2/1	1	IND	OUI	3	CERTAIN1	53/220	543
MEURT/MOS	2010	2013	2/0	0	2	IND	4	PROBABLE	187/361	640
MEUSE	2010	2013	2/0	2	IND	IND	2	PROBABLE	184/361	824
MOSELLE	2010	IND	2/1	1	IND	OUI	3	NON	180/363	IND
VOSGES	1994	2010	4/0	2	IND	OUI	7	PROBABLE	267/1225	542
TOTAL							38			1 248600
CUMUL 4							178			6 602500

Pour comprendre les phénomènes actuels et futurs il faut se référer aux environnements extérieurs au département meusien, comme dans toutes analyses de contexte à l'étude qui se veulent sérieuses !

Tous les phénomènes meusiens sont liés depuis 2013 aux dispersions du loup en Lorraine et en région Grand-Est et en particulier dès 2012 à une reproduction non détectée officiellement en mai 2012 sur Midrevaux (Vosges 2 louveteaux survivants a priori dont 1 subadulte pisté sur Ligny-en-Barois le 25 janvier 2013)

Quelques données de contrôle :



Dans tous les départements de France de nombreux zonages des loups sont interdépartementaux, parfois placés à cheval sur 3 voire 4 départements.

Quand des pressions s'exercent, météorologiques, anthropiques, braconnage de l'espèce, il faut remarquer que les zonages évoluent très rapidement vers un département au profit d'un autre, provisoirement.

Ces évolutions rapides sont accompagnées par des phases de déprédations généralement intenses.

Exemple dans le sud de l'Ardèche avec le Gard :

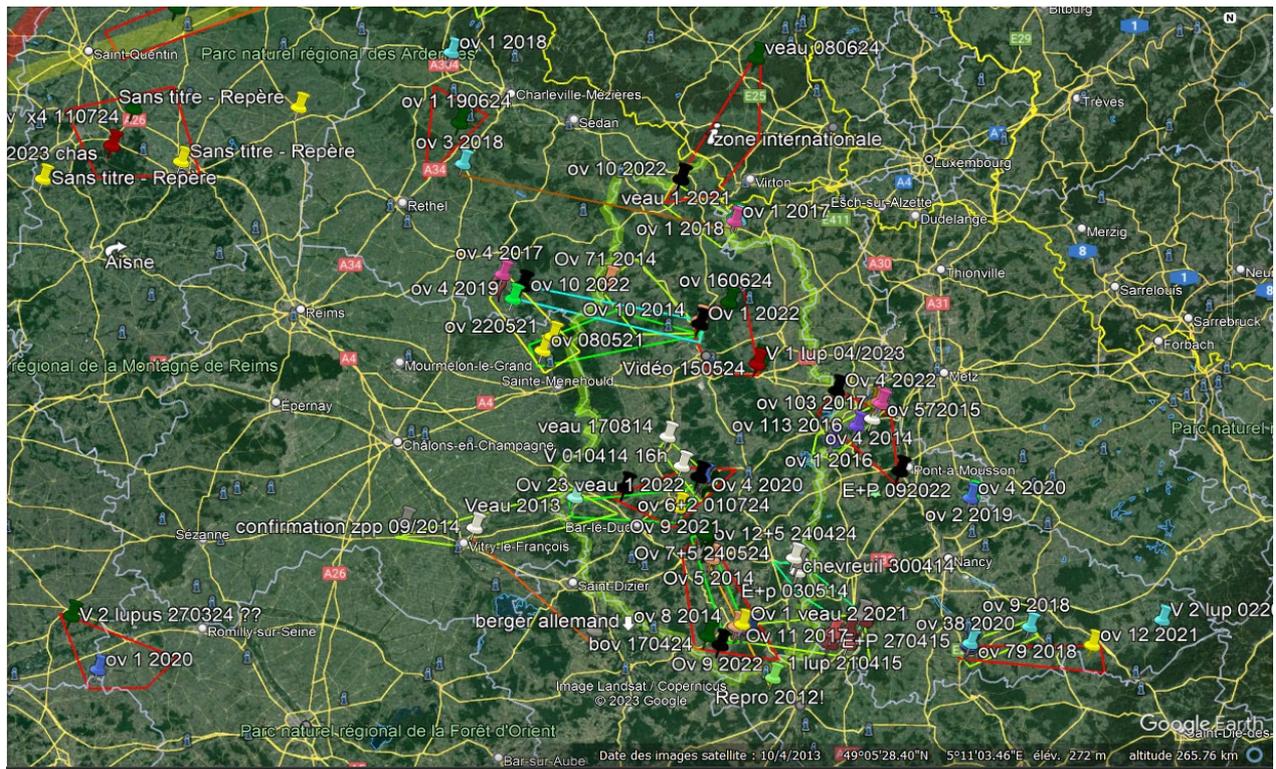
Le braconnage d'une louve (prise de collet) le 07 mars 2023 pousse les loups vers le sud en 2023 dans le Gard alors que le zonage 2022 est positionné à cheval sur les deux départements, **la seconde conséquence de cet acte illégal est un doublement de la surface du zonage en 2023**. Les loups se dispersent alors sur 67 000 ha au lieu de 17 000 en 2022, augmentant fortement le risques de déprédations. (54 victimes en 2023 pour 28 en 2022 et + 30% en 2024 à fin mars 2024)

Dans la Meuse les mêmes phénomènes liés aux contextes voisins ont eu lieu.

Les surfaces exploitées par les loups en 2013 sont de 78 000 ha (pour 10 victimes officielles et connues), 25 000 ha en 2014 ce qui correspond aux phases de découverte des territoires et aux premières pré-installations (37 victimes pour 4 en Meurthe-et-Moselle) 13 700 ha en 2017 pour 11 victimes, (pour 131 en Meurthe-e-Moselle)

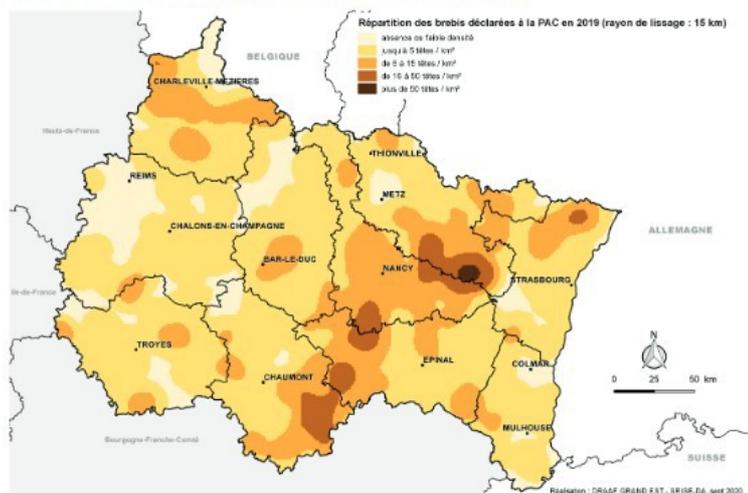
23 400 ha en 2019 (40 victimes pour 242 en Meurthe-et-Moselle) ce qui correspond à l'acquisition de nouveaux potentiels et territoires et 70 400 ha en 2022 (49 victimes pour 24 en Meurthe-et-Moselle, braconnage du loup ?) puis 60 200 ha en 2024 (donnée provisoire 37 victimes soit potentiellement plus de 100 victimes en 2024)

Les cartes parlent d'elle-mêmes.



Tous les phénomènes de dispersion dans la Meuse sont liés aux autres départements voisins. (voir les cartes contextualisées en annexe)
 Dans l'évaluation des contextes il est indispensable de déterminer les zonages exacts des loups, d'évaluer les niveaux de risque chez les éleveurs présents dans les zonages et de déterminer des priorités en suivant les évolutions annuelles des zones de de survie des prédateurs.

Carte 2
 Localisation du cheptel ovin dans le Grand Est en 2019

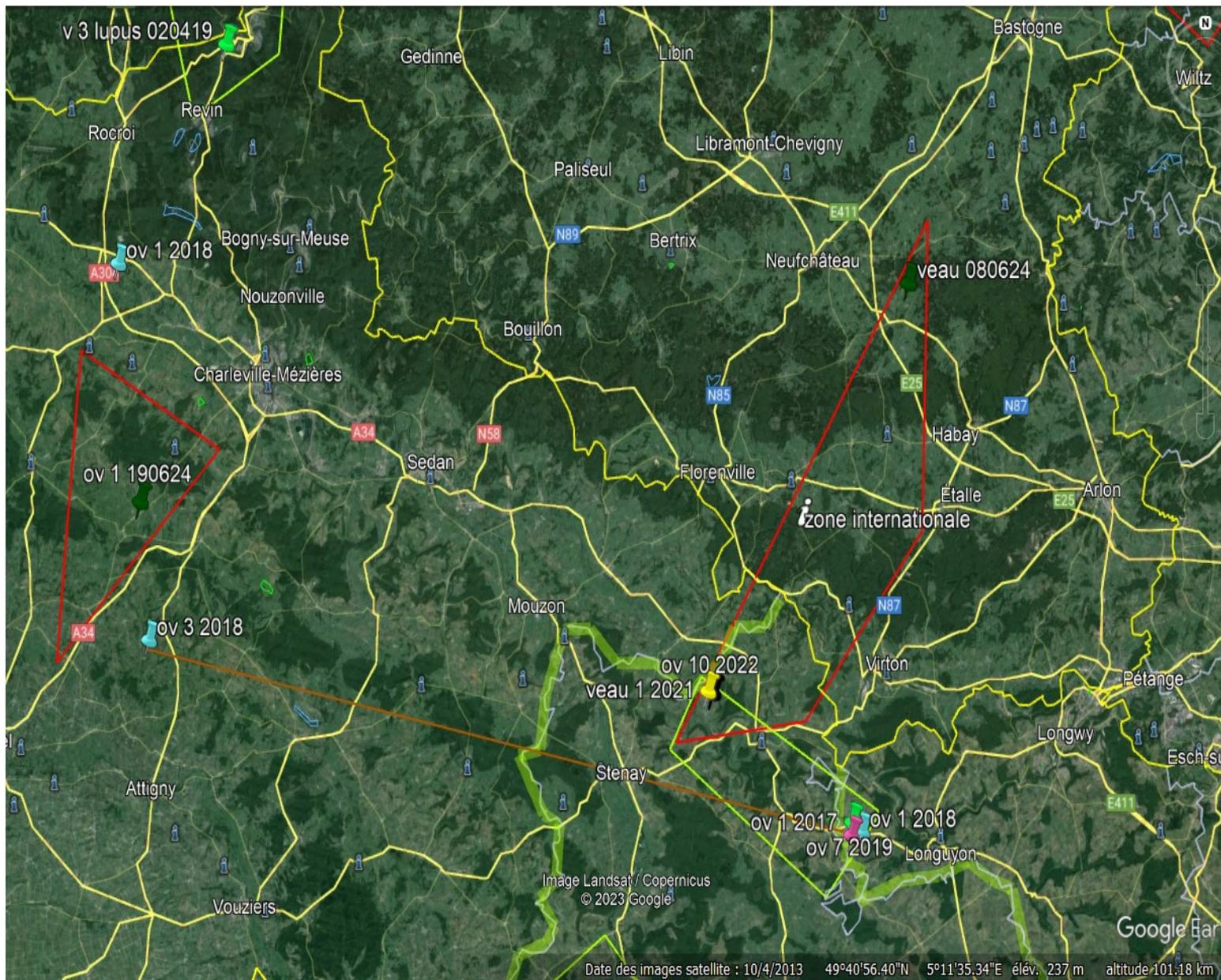


En 2010, seulement 9 % du cheptel ovin du Grand Est était détenu par des exploitations détenant moins de 40 ovins (source : Agreste, recensement agricole 2010). Ces exploitations représentaient néanmoins 64 % des exploitations détenant des ovins, soit plus de 2 100 exploitations dans la région.

Source : ASP - PAC 2019

Les cartes :

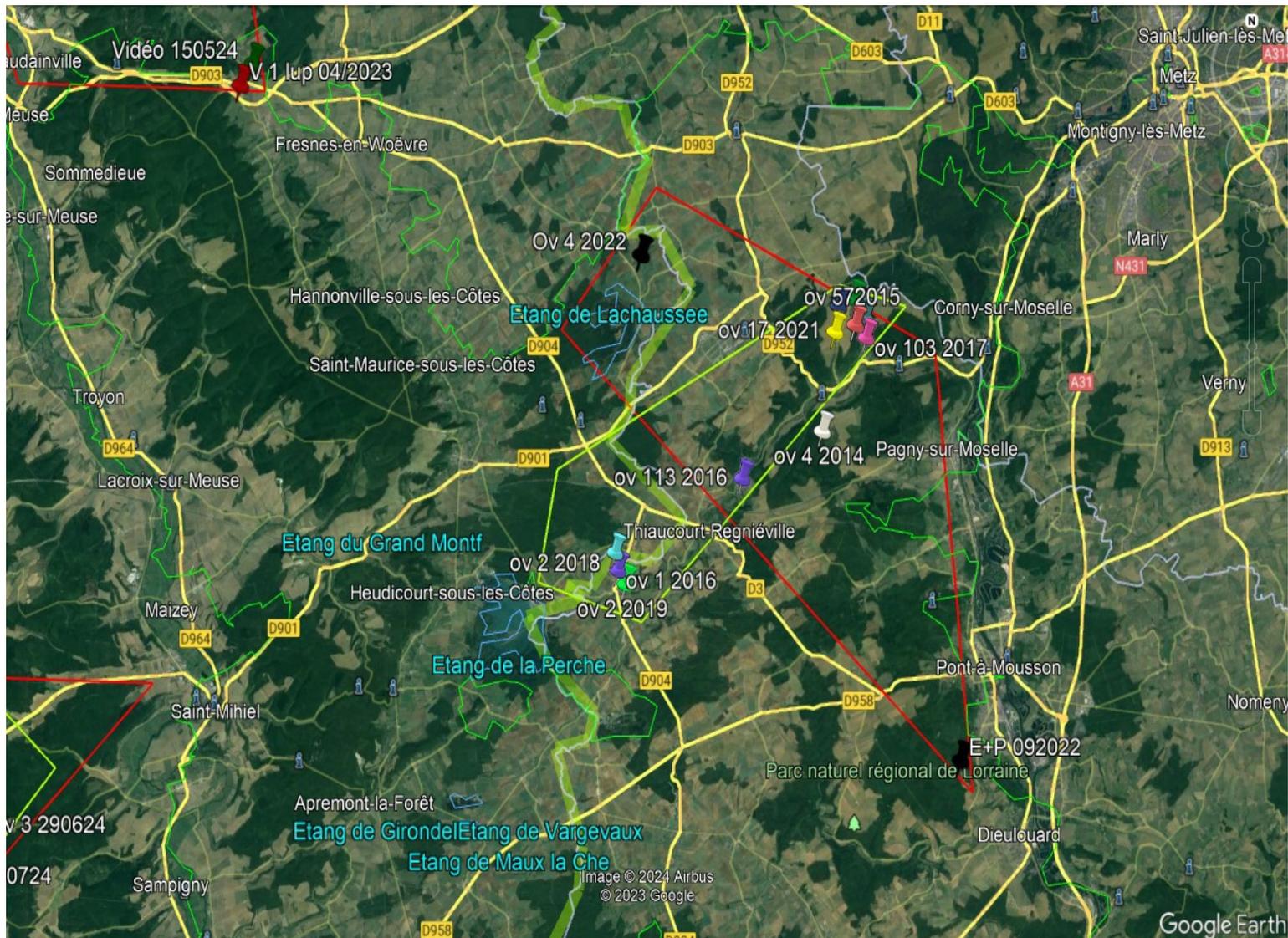
Nord Meuse



Les faits qui se développent dans les Ardennes et en Belgique sont en rapport avec cette zone de dispersion au nord de la Meuse.

De possibles dispersions du loup gris commun (spécialiste des grosses proies), sont possible au départ du département de la Moselle en 2024.

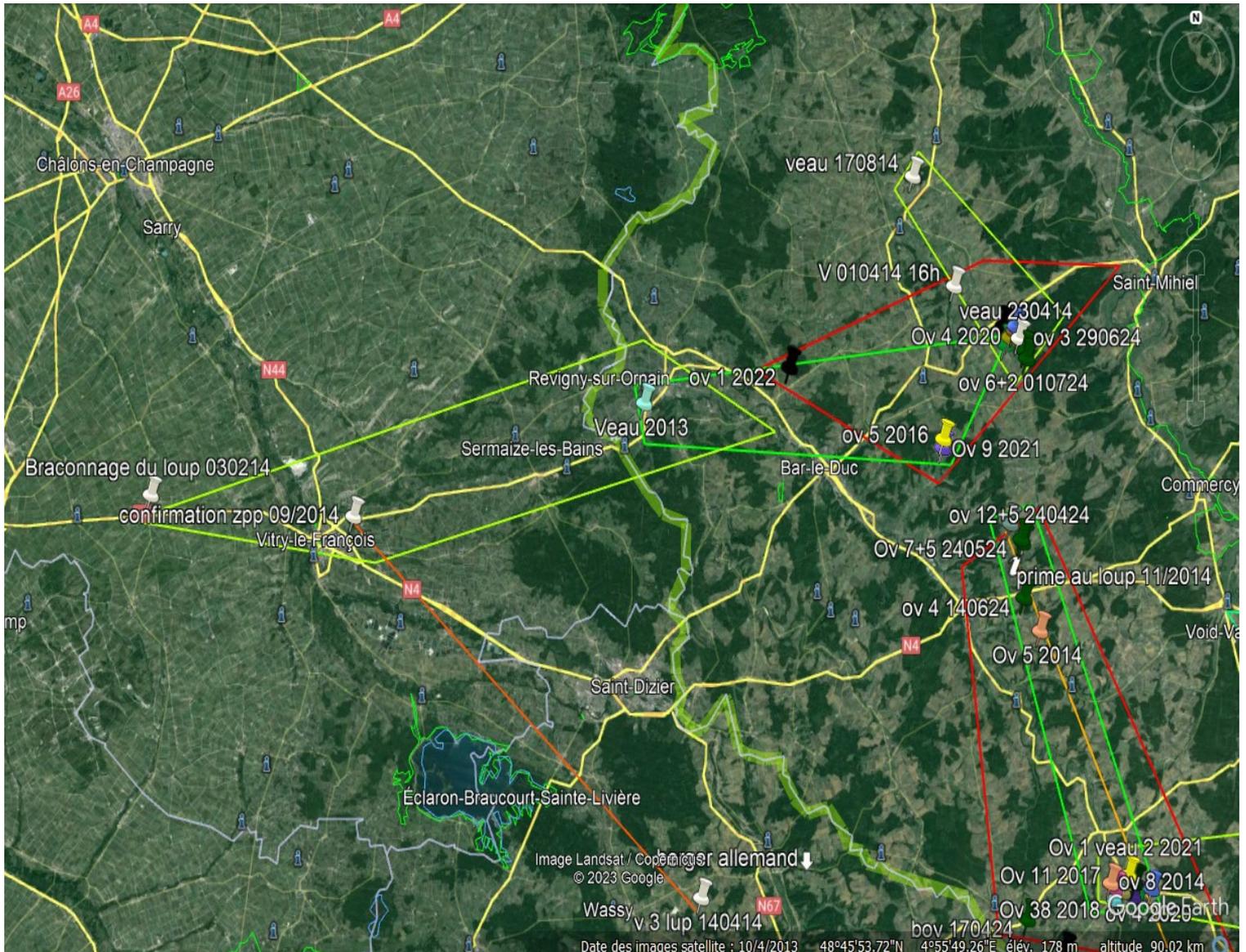
Est-Meuse :



Ici aussi à l'évidence les phases de dispersion dans le Pnr de Lorraine alimentent des phases de découverte dans la Meuse !

Les niches ouvertes dans la Meuse par un ou des tirs de destruction seront réinvesties très rapidement. (quelques semaines à quelques mois)

Centre-Meuse :

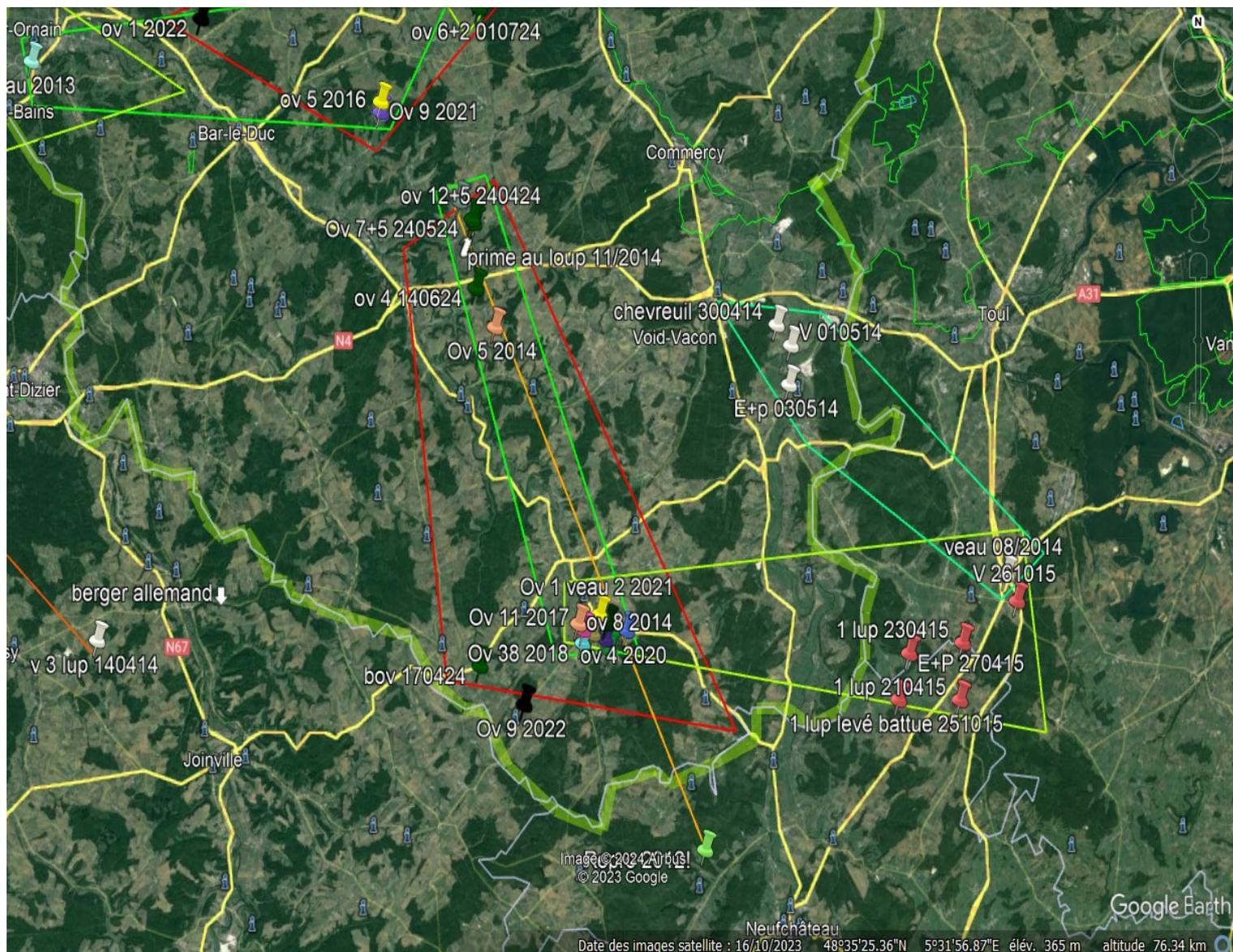


A l'évidence le braconnage du loup dans la Marne (2014), voire en Haute-Marne (2019 par exemple) ont eu des conséquences sur la dispersion des loups en Meuse !

Ces actes irresponsables sont restés sans aucune réponse de l'État, toujours plus dans le défaut de moyen !



Sud-Meuse :



Ici aussi absence de suivi de l'Ofb, dénis de présence, dérangements des

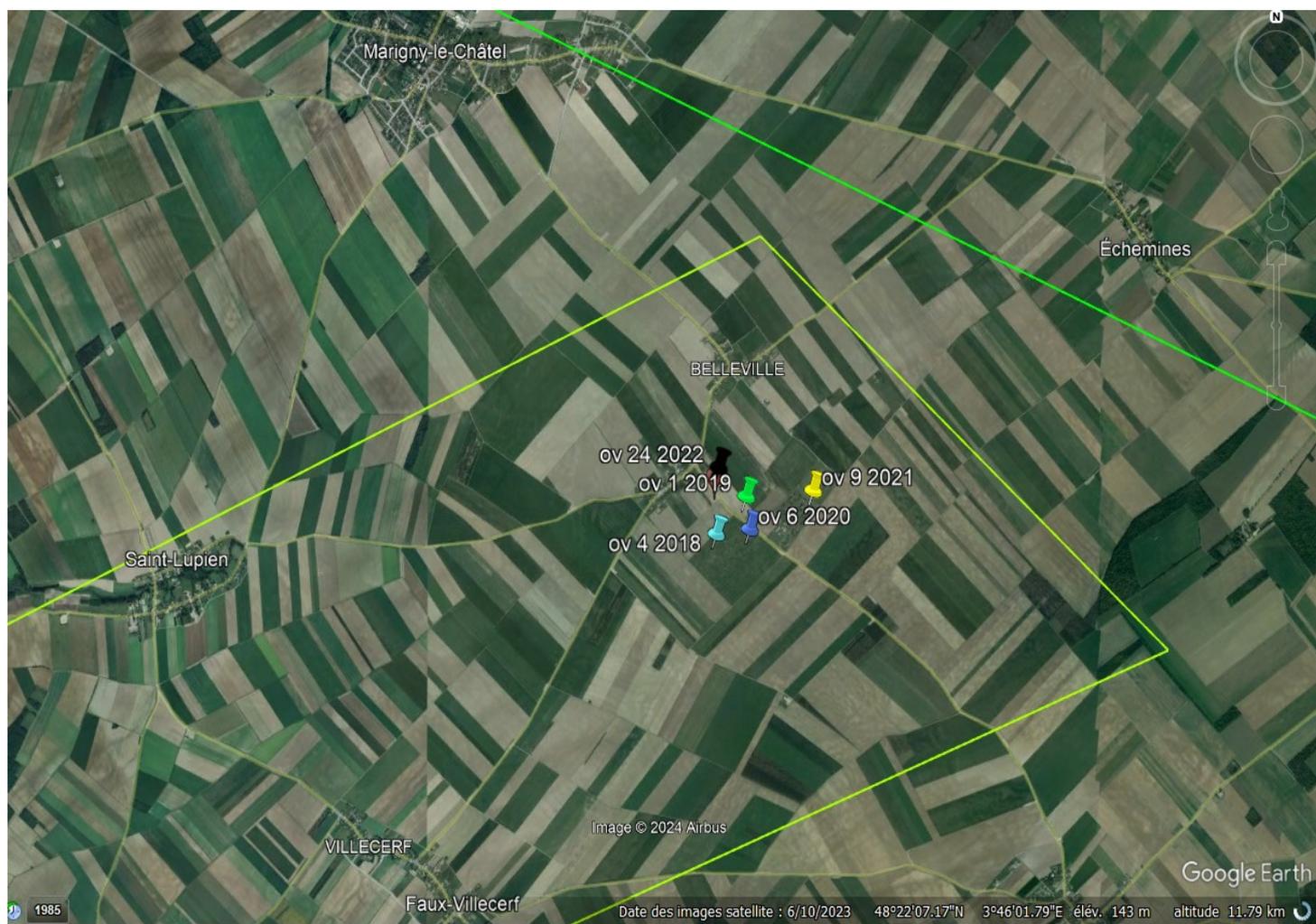
canidés, incessants dans l'ouest-vosgien pendant des années, confirment que **les conséquences s'inscrivent dans l'augmentation des déprédations dans les départements de départ et d'arrivée des loups qui cherchent à s'adapter à la pression en augmentant la pression sur le ou les milieux qu'ils découvrent !**

NB : les cartes réactualisées et contextualisées de septembre sont transmises à la suite ce dossier et permettent de constater les évolutions de 2024.

CARTES REACTUALISEES 09/2024 dans le contexte régional

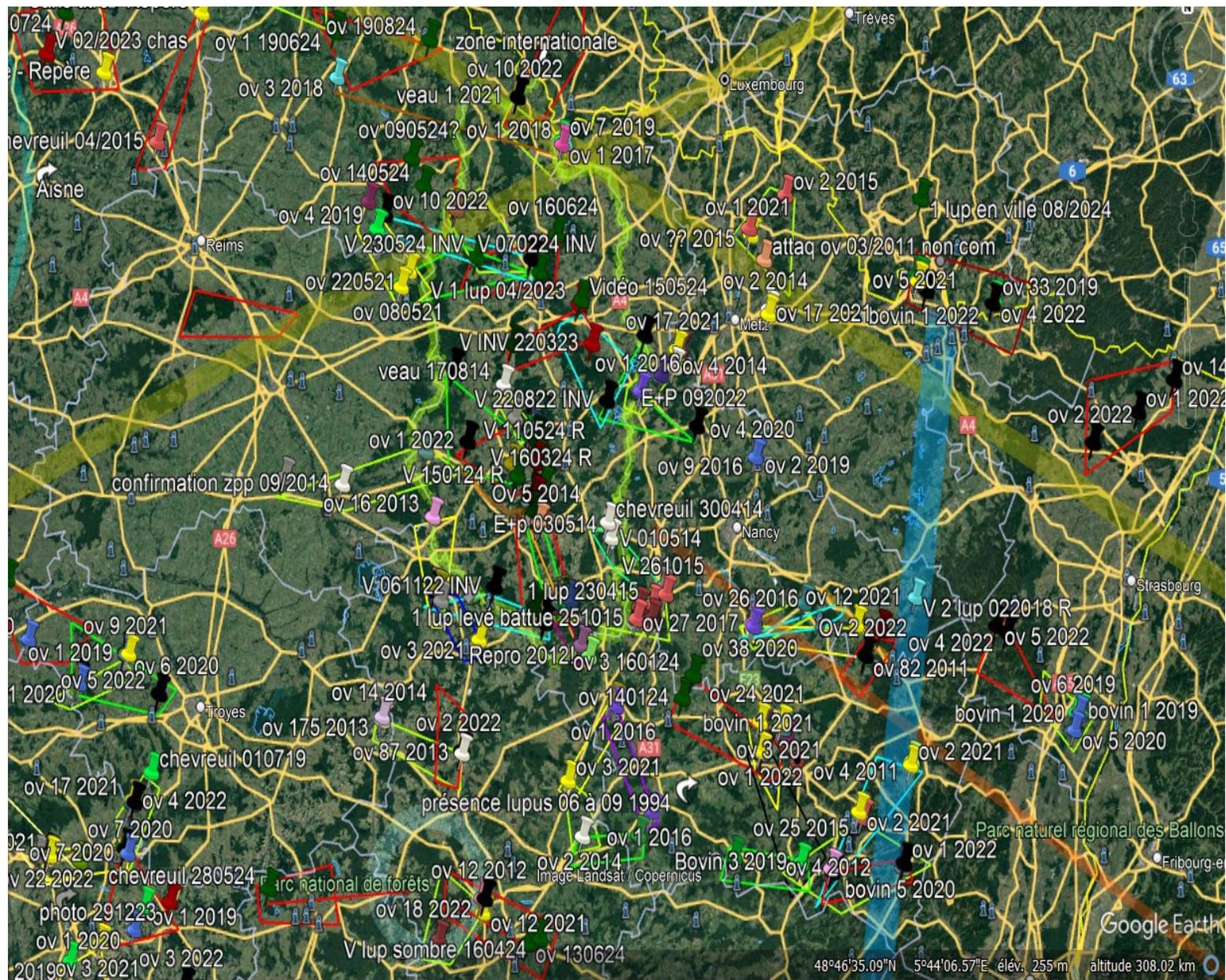
MEUSE

Dans leurs évolutions, au besoin, les loups peuvent chercher à s'installer dans les zones strictement agricoles, exemple dans l'Aube entre 2018 et 2022. La Meuse pourrait être confrontée à ce phénomène dans les années futures à court et moyen terme (36 mois au plus, probable)



Le phénomène est connu en Allemagne. Le loup se reproduit en zone céréalière...

Vue générale du département dans le contexte régional



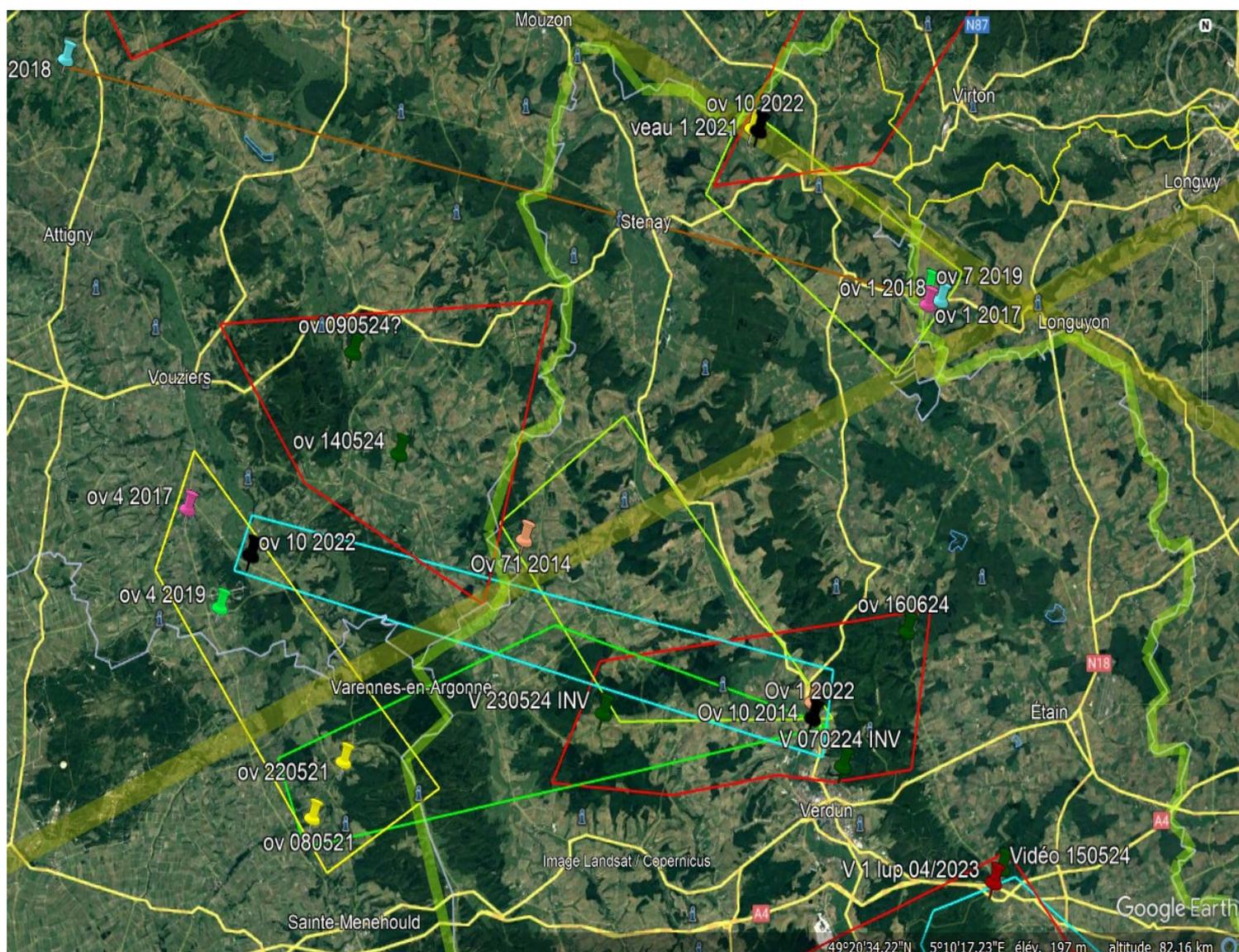
Les droites représentent des axes de dispersions internationaux, interrégionaux et interdépartementaux.

Toutes les zones délimitées en rouge représentent des zonages actifs en 2024 et au moins depuis 2022...

Une vingtaine de zones, dont 4 en Meuse, sont actives dans un rayon de 150 kilomètres. Cette distance peut-être parcourue en 30 jours dans une phase de découverte habituelle.

Toutes les données placées sont issues de Géopred, Ofb et Observatoire du loup. Afin de faciliter la lecture des cartes toutes les données ne sont pas placées. A l'étude de l'évolution des zonages depuis 2012, il apparaît effectivement que les constats meusiens sont en rapport avec le contexte régional.

LES EVOLUTIONS CONTEXTUALISEES DANS LE NORD DU DEPARTEMENT



L'espèce est présente dès 2013 au nord de Stenay, les faits ont été occultés, il est ici possible de comprendre que la dispersion du loup en Belgique est aussi en rapport avec les faits meusiens enregistrés de 2017 à 2022.

En 2024, comme probablement en 2025, les loups présents en provinces belges sont susceptibles de se disperser dans le nord de la Meuse.

Il faut remarquer également que les phases adaptatives coté meusien génèrent un phénomène de dispersion vers les Ardennes voisines, depuis 2014 probablement.

Nous sommes dans la phase où le loup entre en concurrence avec lui-même. Les surfaces explorées depuis 2014, concernant le zonage centré au nord de Verdun ont évolué ainsi : la surface active a doublé depuis 2014, les loups ont

exploré plus de 100 000 ha en 10 ans, adaptant en permanence l'aire de survie. Un autre phénomène se développe au sud de Verdun, les trois phénomènes sont distincts puisque que le loup est présent le 15 mai 2024 au sud de Verdun et le 14 mai 2024 au sud-est de Vouziers (Ardennes)

Le loup est présent au nord de Verdun le 7 février 2024 et le même jour au sud-ouest de Dieue.

Les surfaces entreprises et adaptées par les loups présents dans la Meuse représentent en 2024 :

55 800 ha au sud, en 2 zonages distincts

16 900 ha au centre pour un zonage unique

42 500 ha accessibles, au nord, en 2024 en deux zonages distincts.

(en 2024 et 2025)

LES EVOLUTIONS CONTEXTUALISEES DANS LE CENTRE

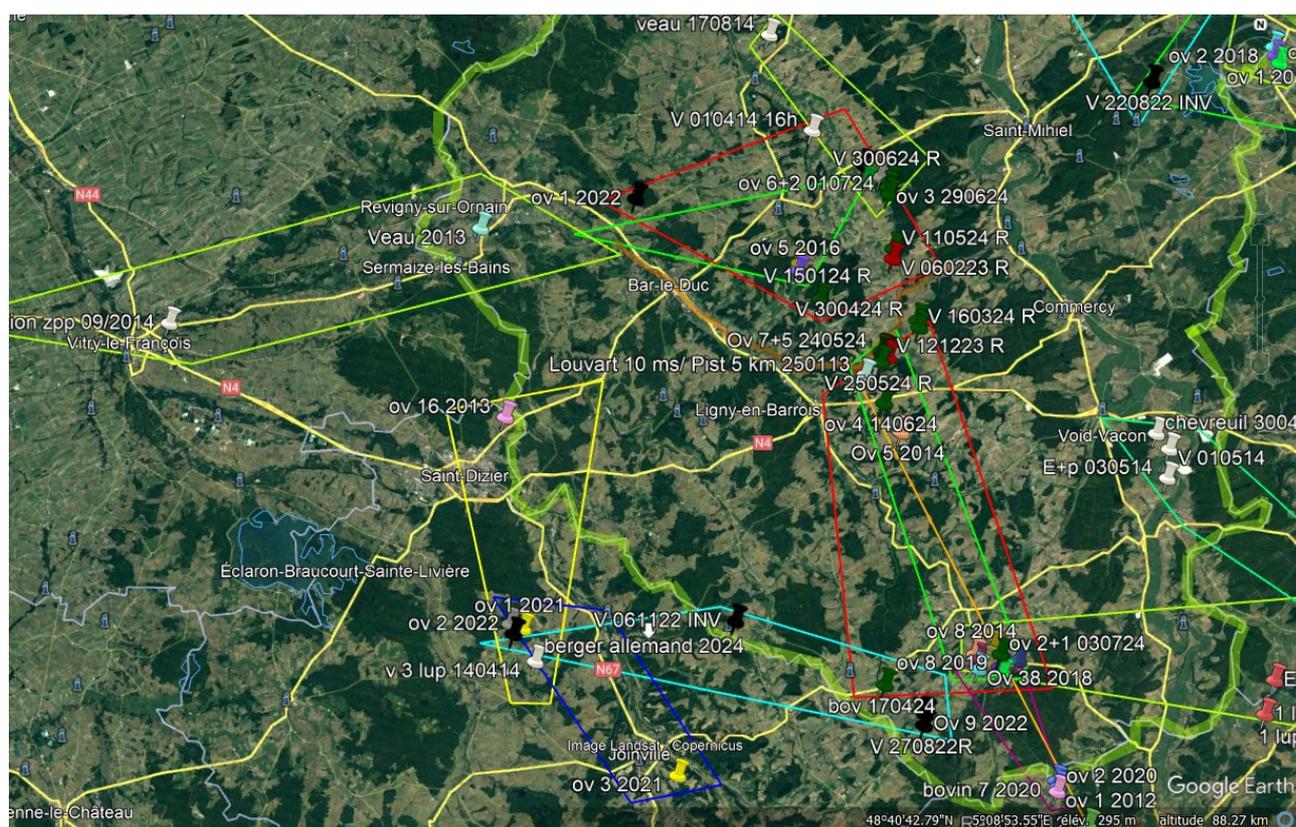


ov : ovin
R: retenu
E+P : empreinte+piste
INV : invérifiable (mais tout à fait probable)

Il est tout à fait remarquable de constater que deux phénomènes concomitants et indépendants ont eu lieu entre 2014 et 2021 à l'ouest de Saint-Mihiel et à l'est de l'Étang de Lachaussée (coté Meurthe-et-Moselle). L'ensemble de ces faits forment l'évolution des zones de survie organisées depuis 2014 vers le centre de la Meuse. (au nez et à la barbe de l'Oncfs puis de l'Ofb).

Pendant que l'autorité nous a expliqué qu'un loup seul et isolé était responsables des nombreuses attaques de loup entre Meuse, Vosges et Meurthe-et-Moselle...

LES EVOLUTIONS CONTEXTUALISEES DANS LE SUD DU DEPARTEMENT



Dans ces deux contextes de dispersion en 2024, il semble que les phénomènes soient concomitants, le loup est présent le 1er juillet 2024 à Baudrémont et le 3 juillet dans la commune de Gondrecourt-le-Chateau. (distance 40 kilomètres qui ne correspond pas au modèle de dispersion du loup, habituel) Il existe donc deux phénomènes distincts.

Les surfaces organisées en 2024, 33 400 ha au nord de Ligny-en-Barrois et 33 100 ha au sud de la même commune (ou le loup est présent depuis 2012) confirment ce double phénomène. Le loup est présent de 2014 à 2024 au nord et de 2012 à 2024, au sud.

Il est tout à fait remarquable de constater que les évolutions des zonages sont différents et orientés vers la Meuse depuis la Marne en **septembre 2014** et depuis la Haute-Marne en **avril 2014** (cf braconnage du loup en 2014 et 2019)

Rédacteur : Jean-Luc Valérie pour l'Observatoire du loup, association.
Septembre 2024.

